

**QUESTION ORALE DE MME MAHINUR  
OZDEMIR**

**À MME CÉCILE JODOGNE,  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE,  
CHARGÉE DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE  
CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE  
MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "les investissements directs  
étrangers".**

**M. le président.**- La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.**- Je vous remercie de l'intérêt que vous manifestez vis-à-vis de la stratégie que nous menons pour attirer les investisseurs étrangers à Bruxelles. Je souhaite bien évidemment que l'attraction d'investissements étrangers soit au cœur de la politique de Brussels Invest & Export (BIE), à côté de la promotion du commerce extérieur.

La première étape de notre démarche concerne l'analyse du positionnement de Bruxelles. Cette analyse est faite de manière continue par la cellule veille de Bruxelles Invest & Export, qui est chargée de récolter toutes les études internationales qui positionnent Bruxelles par rapport à des villes ou Régions potentiellement concurrentes.

Les sources sont multiples : bureaux de consultance (Mercer Consulting), bureaux d'études (IMD), agences immobilières (Cushman & Wakefield) ou des organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces sources produisent des études comparatives, le plus souvent annuelles, sur différents critères utilisés par les entreprises pour déterminer le choix d'une nouvelle localisation.

De l'analyse de celles-ci, il ressort globalement que "Bruxelles est la localisation idéale pour toute entreprise qui souhaite se développer au niveau paneuropéen, à partir d'une localisation unique". Outre sa localisation centrale (qui est un fait acquis), les points forts de Bruxelles concernent le plus souvent le niveau relativement faible des coûts immobiliers, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et multilingue et un niveau de qualité de vie élevé.

En revanche, les problèmes de mobilité affectent de plus en plus la compétitivité de Bruxelles. C'est notamment ce qu'indiquent l'European Cities Monitor 2011 et Cushman & Wakefield.

Le second point que vous évoquez concerne la communication envers les investisseurs potentiels et, plus spécifiquement, le site investinbrussels.com. Le site actuel a été ouvert en 2010, à l'occasion du transfert de la compétence d'attraction des investissements étrangers de l'Agence bruxelloise pour l'entreprise (ABE) vers Bruxelles Invest & Export. Ce site est un outil stratégique de notre action, puisqu'il génère près d'un quart des demandes d'information en provenance d'investisseurs potentiels ("leads").

Le service communication de Bruxelles Invest & Export procède actuellement à une analyse des adaptations nécessaires, avec pour objectif de mettre en ligne le site actualisé avant l'été 2015.

Votre troisième question porte sur le nombre d'investissements étrangers réalisés en 2014, leur origine et leur impact sur l'emploi à Bruxelles. Cette information n'est malheureusement pas encore disponible. Pour avoir une vision aussi complète et objective que possible, Bruxelles Invest & Export s'appuie sur les chiffres produits chaque année par le cabinet d'audit et de conseil Ernst & Young dans son European Investment Monitor annuel. Pour l'année 2014, il ne sortira qu'en mai 2015.

En ce qui concerne l'origine des investissements et les principaux secteurs concernés, les rapports précédents nous donnent des indications intéressantes. En effet, entre 2009 et 2013, 143 entreprises étrangères se sont établies à Bruxelles. Les principaux pays d'origine de ces investissements sont les États-Unis (22%), la

---

France (17%) et le Royaume-Uni (14%). Leurs activités concernent en priorité les secteurs des services aux entreprises (41%), les services financiers (10%) et l'édition de logiciels (9%).

L'étude d'Ernst & Young ne donne malheureusement pas une information complète en matière de création d'emplois. Cependant, selon une enquête réalisée par Brussels Invest & Export auprès des investisseurs implantés à Bruxelles entre 2008 et 2012, une entreprise qui s'implante chez nous crée en moyenne dix emplois après quatre ans d'existence à Bruxelles.